



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

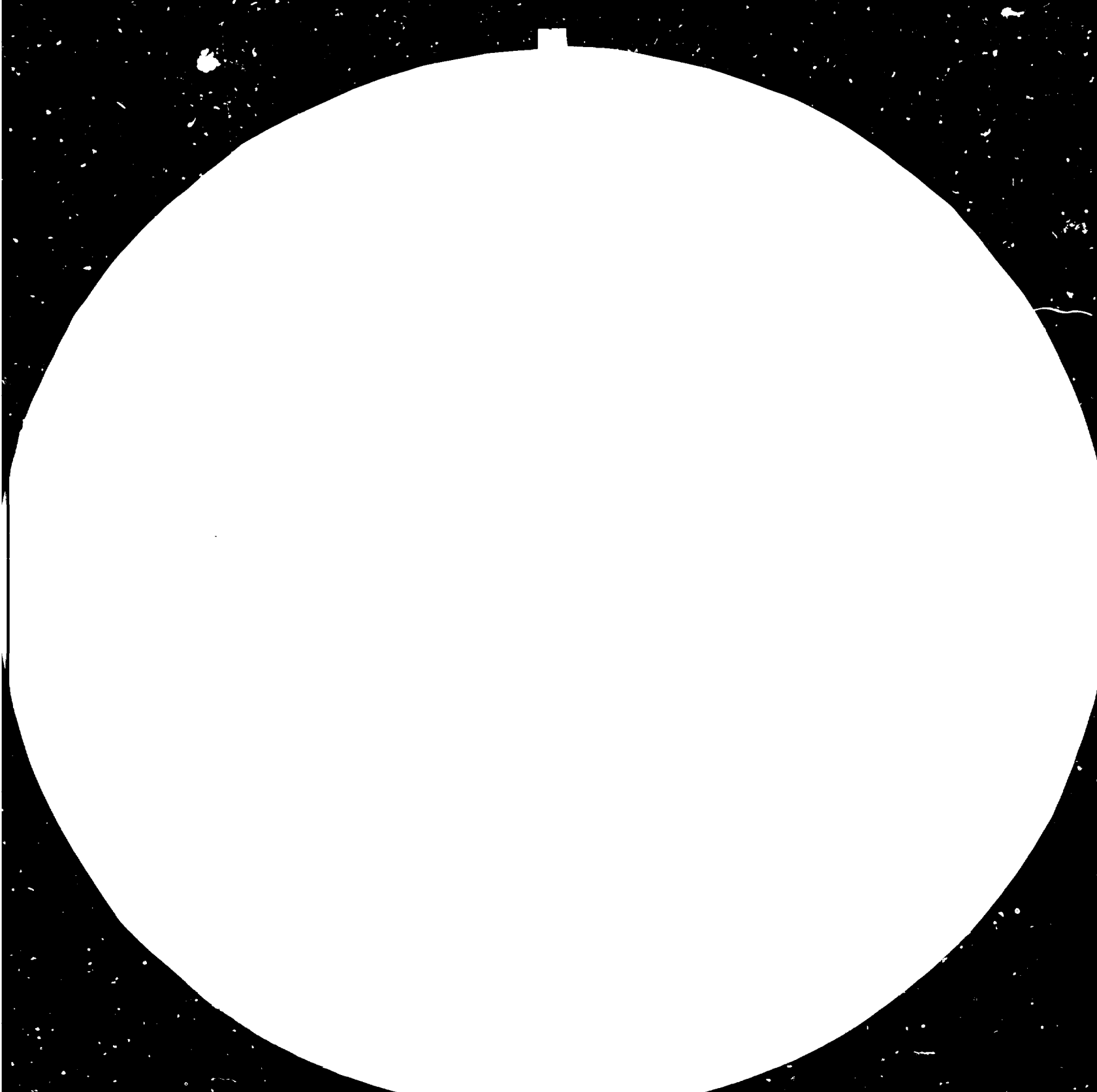
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





13634 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.421/4
4 mai 1984

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion de plénipotentiaires sur la création
du Centre international pour le génie
génétique et la biotechnologie

Vienne (Autriche), 3-4 avril 1984

CIGGB,

CONCLUSIONS ADOPTEES PAR LE COMITE PREPARATOIRE

A LA SESSION TENUE LE 3 AVRIL 1984*

2159

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.84-85690

TABIE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
CONCLUSIONS	1 - 7	3 - 4
- Point 5 de l'ordre du jour	2 - 3	3
- Point 6 de l'ordre du jour	4	3
- Points 7 et 8 de l'ordre du jour	5	3
- Point 9 de l'ordre du jour	6 - 7	4
ANNEXE I : Lettres adressées au Président du Comité préparatoire par les délégations de l'Egypte, de l'Espagne, du Pakistan, de la Thaflande et de la Tunisie		5 + 15
ANNEXE II : Déclaration de la délégation espagnole		16 - 17
ANNEXE III : Liste des participants		18 - 24
ANNEXE IV : Ordre du jour		25
ANNEXE V : Liste des documents		26

CONCLUSIONS

1. Reprenant, le 2 avril 1984, l'examen des points de l'ordre du jour adopté à sa première session, le Comité préparatoire sur la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie est parvenu aux conclusions suivantes :

Point 5 : Mise en oeuvre des résolutions de Madrid, notamment en ce qui concerne la décision à prendre quant au lieu d'implantation du Centre

2. Donnant suite à la décision consignée au paragraphe 27 de son rapport (document ID/WG.421/2), le Comité préparatoire s'est employé à dégager un consensus qui tienne compte des points de vue de quelques pays. Ces efforts n'ont pas abouti.

3. Compte tenu de ce qui précède, la recommandation concernant le lieu d'implantation du Centre qui figure au paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire est communiquée pour examen et décision à la Réunion de plénipotentiaires qui doit se tenir le 3 avril 1984.

Point 6 : Questions relatives à la création de centres affiliés et de réseaux

4. Un représentant du secrétariat a fait une déclaration sur cette question. Les délégations cubaine, vénézuélienne et yougoslave ont fait état de leur intention d'accueillir des centres affiliés et déclaré qu'elles feraient parvenir leurs propositions au secrétariat. Elles ont insisté sur l'importance attachée aux centres affiliés qui faisaient partie intégrante du CIGGB. Le représentant de la Grèce a confirmé l'intérêt que son gouvernement portait à cette question et s'est déclaré prêt à fournir, dans un délai de six semaines, de plus amples détails sur cette offre sous réserve que la décision définitive prise par la réunion de plénipotentiaires soit satisfaisante. La délégation égyptienne a indiqué qu'il était prématuré d'aborder l'examen de cette question tant qu'aucune décision relative aux structures du Centre ne serait intervenue.

Points 7 et 8 : Programme de travail du Comité préparatoire et questions financières concernant a) les travaux permettant d'arriver à une décision relative à l'emplacement du Centre et b) le programme de travail détaillé du Comité préparatoire

5. Il a été décidé de renvoyer l'examen de ces questions à une session ultérieure du Comité préparatoire. Le secrétariat a rappelé aux délégations quelles étaient les contributions nécessaires pour couvrir le coût des sessions du Comité préparatoire et celui de la réunion en cours et les a priés de prendre les mesures nécessaires pour effectuer le versement de leur part aussitôt que possible.

Point 9 : Autres questions

6. Il a été demandé que les lettres adressées, après la parution du rapport (document ID/WG.421/2), au Président du Comité préparatoire par les délégations égyptienne, espagnole, pakistanaise, thaïlandaise et tunisienne soient jointes aux conclusions. Ces lettres sont donc reproduites à l'annexe I.

7. Le représentant de l'Espagne a fait une déclaration sur la position de son gouvernement à l'égard du CIGCB et de la prochaine Réunion de plénipotentiaires et a demandé que cette déclaration soit reproduite en annexe aux conclusions. La déclaration du représentant de l'Espagne figure donc à l'annexe II.

ANNEXE I

LETTRES ADRESSEES AU PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE
PAR LES DELEGATIONS :

- De l'Egypte
- De l'Espagne
- Du Pakistan
- De la Thaïlande
- De la Tunisie

AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

Le 28 février 1984

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre ID/452/62 datée du 13 février 1984 et annexée au rapport du Comité préparatoire du 27 janvier 1984 (document ICHEB/Prep.Comm./2/4) et - notre délégation, ainsi que plusieurs autres délégations, n'ayant été présentes ni lors du vote dont il est fait mention au paragraphe 27 ni lors de l'adoption du rapport - de vous présenter à cet égard les observations suivantes :

1. Le Comité préparatoire, à ses première et deuxième réunions, a été chargé par la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel de Madrid d'"examiner la question de l'emplacement du Centre en différents endroits et celle de ses éléments ..."; or, de l'avis de notre délégation, le Comité ne s'est pas acquitté de son mandat, lors de sa deuxième réunion, et on en est ainsi revenu à la situation qui prévalait avant la décision de Madrid.
2. Dans son rapport, le Secrétariat a outrepassé son mandat, qui consistait uniquement à établir un rapport "sur les implications financières de la création d'un Centre comptant de multiples unités spécialisées, et les moyens les plus économiques d'y parvenir", et s'est aventuré à exprimer des opinions qui ne relevaient pas de son mandat et qui ont influencé les délibérations du Comité.
3. La réunion informelle de scientifiques ne s'est, à aucun moment de ses délibérations, acquittée de son mandat qui consistait à appliquer les critères arrêtés par consensus, lors de la première réunion du Comité préparatoire, en ce qui concerne les offres de candidature présentées par les pays désireux d'accueillir les unités spécialisées du CIGGB, ainsi qu'il avait été demandé à la première réunion du Comité préparatoire.
4. Bien qu'il ne puisse s'agir de toute évidence d'un cas d'"extrême nécessité", le Comité a choisi de procéder à un vote sur la question à l'étude, malgré le consensus auquel il était parvenu, malgré la lettre et l'esprit du paragraphe E du document ID/EG/397/6, et en dépit des nombreux appels l'exhortant à ne pas recourir au vote.
5. En outre, aucun critère, de caractère scientifique ou autre, n'a été appliqué pour le choix de l'emplacement du CIGGB, qui fait l'objet d'une proposition et d'un vote, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 du rapport.

Pour les raisons exposées ci-dessus, la délégation égyptienne n'a pas participé au vote, ni à l'adoption du rapport.

Si la délégation égyptienne décide de participer à la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel, elle ne se considérera liée que par les conclusions adoptées par consensus lors de la première session du Comité préparatoire.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer cette lettre à tous les signataires des Statuts du CIGGB, en tant que document officiel de la Réunion de plénipotentiaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Mohamed El-Taher Shash
Ambassadeur

Son Excellence
Dr. Adolfo Raúl Taylhardat
Ambassadeur du Venezuela
Président du Comité préparatoire sur la
création du Centre international pour
le génie génétique et la biotechnologie
Vienne

REPRESENTATION PERMANENTE DE L'ESPAGNE
AUPRES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

No 16

Vienne

Vienne, le 2 mars 1984

Monsieur le Président,

Me référant au "Rapport du Comité préparatoire à la Réunion de plénipotentiaires" (ICGER/Prep.Comm./2/4), en date du 8 février 1984, j'ai l'honneur de vous informer ci-après de l'opinion de mon gouvernement.

1. Les autorités espagnoles compétentes ne peuvent accepter ledit rapport comme document de travail pour la Réunion de plénipotentiaires qu'il est prévu de tenir le 3 avril 1984. La délégation espagnole ayant quitté le Comité préparatoire avant le vote, elle n'a pas participé à celui-ci ni au reste de la deuxième session, comme cela est relaté au paragraphe 25 du rapport. La délégation espagnole n'a donc pas adopté le rapport.

2. La résolution (document ID/WG.397/9, annexe IA) relative au Comité préparatoire, qui a été adoptée par la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel de Madrid, stipule que le "Comité sera composé d'un représentant de chacun des Etats signataires" et que "les représentants devront, de préférence, avoir une formation dans les domaines correspondant aux activités prévues du Centre".

Malheureusement, non seulement les représentants de nombreuses délégations participant aux séances du Comité préparatoire n'étaient pas des spécialistes en biotechnologie, mais en outre certaines des délégations ne comptaient même pas un seul scientifique. Au cours des séances, les débats ont donc porté essentiellement sur des généralités, ce qui a empêché toute analyse scientifique et économique systématique, si bien que le rapport ne contient aucun élément à l'appui de la proposition soumise au vote (paragraphe 27 du rapport). De surcroît, la proposition ne correspondait pas au mandat dans le cadre duquel les offres ont été présentées - mandat que le Comité avait approuvé par consensus lors de sa première réunion.

3. Pour pouvoir prendre une décision quant à la participation de l'Espagne à la Réunion de plénipotentiaires, les autorités espagnoles compétentes aimeraient savoir s'il serait possible, avant l'ouverture de celle-ci, que le Comité préparatoire tienne une réunion spéciale à laquelle chaque Etat signataire serait représenté par un homme de science, comme le prévoit la résolution de Madrid, ou

si, par toute autre procédure garantissant une analyse valable aux plans scientifique et économique, l'offre espagnole concernant une unité spécialisée - auto-financée et, de l'avis des autorités espagnoles, scientifiquement viable - du Centre pourrait être sérieusement étudiée.

4. S'il s'avérait que l'offre espagnole ne puisse être correctement comprise et impartialement évaluée, et si les autorités espagnoles, de ce fait, se considéraient comme tenues de ne pas participer à la Réunion de plénipotentiaires, l'Espagne réduirait sa contribution financière éventuelle au Centre à une somme symbolique, et poursuivrait la création (déjà en cours) d'un Centre national de biotechnologie à vocation résolument internationale ouvert à la coopération avec tous les pays intéressés.

5. Pour faciliter un examen rationnel de leurs préoccupations à cet égard, les autorités espagnoles proposent aux Etats signataires que la réunion du 3 avril 1984 ait le caractère d'une réunion spéciale du Comité préparatoire, à laquelle chaque Etat signataire serait représenté par un homme de science, les Etats signataires intéressés pouvant ainsi avoir des consultations approfondies avant l'ouverture de la Réunion de plénipotentiaires.

6. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, sous la cote officielle du Comité préparatoire, à tous les Etats signataires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

Le Représentant résident,

Enrique Suarez de Puga
Ambassadeur

Son Excellence
Dr. Adolfo Raúl Taylhardat
Ambassadeur du Venezuela
Président du Comité préparatoire sur la
création du Centre international pour
le génie génétique et la biotechnologie
Vienne

MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN AUPRES
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
VIENNE (AUTRICHE)

No 07(10)/80-AE

Le 9 mars 1984

Monsieur le Président,

La mission du Pakistan a reçu du secrétariat de l'ONU/IDI un exemplaire du rapport UGEB/Prep.Com./2/4, en date du 8 février 1984, ainsi que sa lettre No ID 452/62 du 13 février 1984, relative aux réunions du Comité préparatoire sur la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

Elle a étudié attentivement ce rapport et souhaite présenter à son sujet les observations ci-après :

1. A son avis, le rapport du Comité préparatoire ne reflète pas comme il est convenu les vues des partisans d'un Centre international à unités multiples quant aux aspects techniques et financiers à considérer, ni les avantages à attendre d'un accroissement de la participation des pays disposés à accueillir des unités de ce Centre.
2. Le Comité préparatoire n'a pas examiné de façon satisfaisante la question des différents emplacements et des différentes unités du Centre comme prévu dans le mandat adopté à la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel de Madrid. Durant sa deuxième session tenue du 24 au 27 janvier 1984, l'attention du Comité a été appelée sur ce fait par la délégation pakistanaise et par de nombreuses autres délégations.
3. Alors qu'il avait été convenu à la première réunion du Comité préparatoire que les décisions seraient prises par consensus, on a imaginé de recourir à un vote sans que les propositions visant la réalisation d'un compromis puissent avoir la moindre chance d'aboutir. La délégation pakistanaise estime que cette procédure était non seulement contraire au principe selon lequel les décisions à ce sujet devaient être prises par consensus mais qu'elle compromettait aussi la création du Centre international lui-même. Cela étant, le Pakistan et plusieurs autres pays qui avaient fait des efforts louables pour arriver à un consensus, n'ont pu se résoudre à participer au vote forcé ni souscrire aux résultats de ce vote.

4. La délégation pakistanaise a le sentiment que, dans ces conditions, il sera inutile de tenir la réunion prévue au niveau des plénipotentiaires pour étudier une décision qui n'a pas l'appui total d'un collège déjà restreint de 28 membres seulement. Ce collège est divisé et toute décision imposée par les plénipotentiaires risque d'aller à l'encontre des objectifs à atteindre. De l'avis mûrement pesé de la délégation pakistanaise, il serait souhaitable dans l'intérêt de la coopération internationale en général et de la promotion de cette activité porteuse de tant de promesses pour les pays en développement, de reporter à une date ultérieure la réunion au niveau des plénipotentiaires prévue pour la première semaine d'avril. Dans l'intervalle, on pourrait organiser une réunion spéciale des éventuels pays hôtes ou du Comité préparatoire pour faciliter les consultations entre les Etats signataires intéressés, afin de trouver une solution acceptable par tous et d'assurer ainsi un esprit de coopération dès la création du Centre international.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir communiquer la présente lettre à tous les signataires des Statuts du Centre international et de la faire distribuer également en tant que document officieux à la prochaine réunion du Comité préparatoire.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire et Représentant
permanent plénipotentiaire du Pakistan
auprès de l'ONU

Son Excellence
Dr. Adolfo Raúl Taylhardat
Ambassadeur du Venezuela
Président du Comité préparatoire sur la
création du Centre international pour
le génie génétique et la biotechnologie
c/o Mission permanente du Venezuela
Marokkanergasse 22
A-1030 Vienne

Syed Ahmad Pasha

AMBASSADE ROYALE
DE LA THAILANDE

Le 26 mars 1984

No 436/2527

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre No ID/452/62 en date du 13 février 1984, à laquelle était joint le rapport du Comité préparatoire adopté le 27 janvier 1984 (document IDGEB/Prep.Comm./2/4) et de vous informer que ledit rapport n'est pas acceptable pour la Thaïlande.

1. Ledit rapport ne tient pas compte du rapport du Comité restreint (ID/WG.397/1) qui recommande trois emplacements pour le CIGGB, dont la Thaïlande.
2. Le second Comité préparatoire n'a pas rempli le mandat qui lui avait été confié par la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel de Madrid, qui l'avait prié d'examiner "la question de l'implantation du Centre en différents endroits et celle de ses éléments...".
3. La réunion informelle de scientifiques qui s'est tenue pendant la deuxième session du Comité préparatoire n'a pas rempli le mandat qui lui avait été confié et qui consistait à appliquer aux offres faites par les différents pays disposés à accueillir des unités du CIGGB les critères arrêtés par consensus par le premier Comité préparatoire.
4. Il faut ajouter qu'aucun critère scientifique n'a été appliqué au moment du choix des emplacements proposés pour le CIGGB qui ont fait l'objet d'un vote, ainsi que le précise le paragraphe 27 dudit rapport.
5. Revenant sur le consensus auquel il était parvenu et en contradiction avec le texte et l'esprit du paragraphe E du document ID/WG.397/6, le Comité a choisi de recourir au vote pour résoudre le problème de l'emplacement du Centre. Pour protester contre cette décision obtenue par un vote, la délégation thaïlandaise a donc quitté la deuxième réunion du Comité préparatoire.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer cette lettre à tous les signataires des Statuts du CIGGB à titre de document officiel de la troisième session du Comité préparatoire et de la Réunion de plénipotentiaires.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Suchati Chuthasmit
Ambassadeur

Son Excellence
Dr. Adolfo Raúl Thaylhardat
Ambassadeur du Venezuela
Président du Comité préparatoire sur la
création du Centre international pour
le génie génétique et la biotechnologie
Vienne

AMBASSADE DE TUNISIE
A VIENNE

Vienne, le 16 mars 1984

Monsieur le Président,

La Mission permanente de la Tunisie à Vienne a reçu communication de la lettre ID/452/62 du 13 février 1984 du secrétariat de l'ONU, transmissive du rapport ICGEB/Prep.Comm./2/4 du Comité préparatoire concernant l'établissement du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. A ce sujet, la Mission permanente voudrait vous faire part des remarques suivantes :

La deuxième session du Comité préparatoire tenue à Vienne du 24 au 27 janvier 1984 n'a pas suivi la lettre et l'esprit des conclusions adoptées par consensus lors de sa première session du 24 novembre 1983. En effet :

1. Le point 5 des conclusions de la première session stipule au paragraphe 1 que : "le Comité a convenu qu'il faudrait s'efforcer dans le cadre des Statuts signés à Madrid de créer un centre implanté en différents endroits". Cette recommandation a été totalement ignorée.
2. Le paragraphe 4 du même document ICGEB/Prep.Comm./1/5 invitait les gouvernements de sept pays à présenter une documentation analysant leur offre en fonction des critères annoncés au paragraphe 1 du document. Sur cette base, le Gouvernement tunisien a renouvelé son offre pour la porter à 27 millions de dollars environ. Cette offre n'a pas été examinée par le Comité.
3. Les points de vue divergents exprimés au cours de la réunion informelle du Groupe d'experts n'ont pas été fidèlement reflétés dans le rapport et les interventions au sein de ce groupe ont été faites très souvent par des délégués n'ayant aucune qualité scientifique; les travaux du groupe n'ont donc pas revêtu le caractère technique défini par son mandat.
4. La proposition constructive de compromis faite par le Directeur exécutif de l'ONU dans le CRP/10, bien qu'ayant été appuyée par un certain nombre de délégations dont celle de la Tunisie, a été tout simplement passée sous silence dans le rapport.
5. Un groupe de pays a malheureusement imposé un vote sur le texte CRP/13 dont le premier paragraphe à l'origine faisait référence de manière erronée au paragraphe 51 du rapport de Belgrade et aux paragraphes 44 et 81'4' du rapport de Madrid ainsi qu'au paragraphe C de la résolution du Comité préparatoire, ce qui

était évidemment de nature à induire en erreur les délégués mal avertis. Bien qu'amendé ultérieurement, ce document ne fait qu'illustrer la tournure prise par les débats et engage la responsabilité de ses auteurs.

6. Le soi-disant vote et le choix qui en découlait n'étaient en aucune manière fondés sur un quelconque examen comparatif des mérites techniques ou financiers des sept offres en présence.

7. A la suite de l'ensemble de ces "anomalies", la délégation tunisienne s'est réservé le droit de reconsidérer son offre, après avoir attiré votre attention sur l'importance d'aboutir à des décisions par consensus. Elle a préféré ne pas participer au vote et n'assume aucune responsabilité dans l'échec d'un grand projet qui se voulait au départ sérieux, utile et collectif et auquel la Tunisie a voulu généreusement contribuer.

A la lumière de ce qui précède, il serait sage de différer la date de la Réunion des plénipotentiaires prévue pour le 3 avril 1984 en vue de permettre de nouvelles consultations.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir procéder à la distribution de cette lettre à tous les signataires des Statuts du CIGGB en tant que document officiel de la Réunion des plénipotentiaires ou, le cas échéant, d'une prochaine réunion du Comité préparatoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'ONU,

Son Excellence
Dr. Adolfo Raúl Taylkardat
Ambassadeur, Représentant permanent du Venezuela
Président du Comité préparatoire sur la
création du Centre international pour
le génie génétique et la biotechnologie
Marokkanergasse 22
A-1030 Vienne

Ahmed Ghezal
Ambassadeur

ANNEXE II

DECLARATION DE LA DELEGATION ESPAGNOLE

Monsieur le Président,

Je voudrais faire une déclaration sur la position de l'Espagne en ce qui concerne le CIGGB.

Etant donné les objectifs de politique étrangère de l'Espagne ainsi que son intention constante d'encourager le transfert des techniques et des ressources des pays développés vers les pays en développement et les activités menées à cet effet, mon gouvernement a appuyé l'initiative de l'ONUDI relative à la création d'un centre pour le génie génétique et la biotechnologie. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a accepté que la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel se tienne à Madrid, comme ce fut le cas en septembre dernier.

Mon gouvernement a également prouvé l'intérêt qu'il portait à cette idée en offrant généreusement, outre certains services, un prêt de 15 millions de dollars des Etats-Unis destinés à couvrir les dépenses du Centre; ce prêt, consenti à des conditions de faveur, devait servir essentiellement à financer le Centre à Madrid. Nos scientifiques ont par la suite participé de manière continue aux délibérations du Comité préparatoire lors de ses deux sessions qui se sont tenues aux mois de novembre 1983 et de janvier 1984.

Notre délégation a essayé de dégager une solution de compromis au cours des deux réunions du Comité préparatoire, en se fondant sur les quatre points suivants :

1. Le Centre est politiquement de la plus haute importance.
2. Le Centre doit être un centre d'études avancées et les pays hôtes doivent prendre à leur charge l'essentiel de ses dépenses de fonctionnement.
3. L'implantation du Centre en différents endroits ne constitue pas la formule la plus coûteuse, car elle n'entraînerait pas une participation financière plus importante des pays signataires des Statuts. Au contraire, il a été prouvé que plus le nombre de pays participants était grand, plus les ressources susceptibles d'être mises en oeuvre pouvaient l'être à un moindre coût (par pays).
4. Le Centre ne devrait pas donner lieu à des controverses entre pays en développement et pays développés, mais bien au contraire constituer un projet commun au service de l'effort mondial en faveur de la biotechnologie. Or, les choses semblent avoir pris une autre tournure.

La formule d'un centre composé de deux unités spécialisées a fait l'objet d'un vote, ce qui est revenu à abandonner le principe du consensus. Ceci étant, de sérieuses réserves peuvent être émises quant aux motifs pour lesquels l'offre de mon gouvernement n'a pas été prise en considération. L'offre espagnole était :

- a) scientifiquement irréprochable;
- b) financièrement viable;
- c) politiquement acceptable.

Nous avons donc tenté une dernière fois de parvenir à un consensus en présentant un projet avec quatre autres pays au cours de la réunion informelle tenue aujourd'hui. Nous remercions les 10 pays qui ont estimé que notre document pourrait servir de base à la réalisation d'un consensus avant la réunion de plénipotentiaires de demain.

Dans ces conditions, ma délégation s'abstiendra, d'ordre de mon gouvernement, de participer à la réunion de plénipotentiaires. Cette attitude ne signifie pas que l'Espagne abandonne sa politique suivie de coopération avec les pays en développement. Au contraire, je suis autorisé à annoncer que le Centre espagnol, qui fonctionne déjà, sera mis au service de la coopération dans le domaine du génie génétique et de la biotechnologie.

Monsieur le Président, il faut convenir qu'au cours de ce débat prolongé, nous avons été, à un certain stade, sur le point de parvenir à un consensus au sujet du Centre, de l'emplacement de ses unités spécialisées et de la répartition des tâches, mais si l'esprit qui prévalait alors n'a plus cours l'Espagne reste fidèle au consensus obtenu à ce moment.

Je tiens à préciser que ma délégation n'assistera à la réunion de plénipotentiaires de demain qu'en qualité d'observateur.

ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS

AFGHANISTAN

M. M. Akbar Kherad, Chargé d'affaires de la mission permanente de la République démocratique d'Afghanistan auprès de l'Office européen des Nations Unies, Genève

ALGERIE

S.E. M. Abdelaziz Benhassine, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONUDI, Vienne

M. Ahmed Oucif, Conseiller, Mission permanente de l'Algérie, Vienne

ARGENTINE

S.E. M. Juan Carlos Beltramino, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'ONUDI, Vienne

M. Luis Alcon Palus, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de l'Argentine auprès de l'ONUDI, Vienne

BULGARIE

M. Christo Popov, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent auprès de l'ONUDI, Vienne

M. Ludmil Nikolov, Directeur adjoint, Centre de recherche en biotechnologie

M. Jivko Tchoubriev, Conseiller du Président du Comité d'Etat pour la science et le progrès technique

CHILI

S.E. M. Carlos Derpsch Bartsch, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Chili auprès de l'ONUDI, Vienne

M. Juan E. Aguirre Chateau, Conseiller, Mission permanente du Chili auprès de l'ONUDI, Vienne

CHINE

S.E. M. Wang Shu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Ambassade de Chine en Autriche, Vienne

M. Zhang Xianwu, Représentant permanent de la Chine auprès de l'ONUDI, Vienne

M. Pan Baozheng, Chef de division, Commission d'Etat pour la science et la technologie

M. Fu Xijie, Conseiller du Représentant permanent de la Chine auprès de l'ONUDI, Vienne

CUBA

S.E. M. Gustavo Mazorra Hernández, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de Cuba auprès de l'ONU, Vienne

M. Pedro A. Lopez Saura, Sous-directeur, Centre de recherche en biologie

M. Octavio Castilla, Représentant permanent suppléant, Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU, Vienne

EGYPTE

M. Mostafa M. Elgabaly, Président, Conseil pour la recherche sur l'alimentation et l'agriculture, Institut de recherches scientifiques et technologiques

M. Mohab Mokbel, Ministre plénipotentiaire, Ambassade d'Egypte, Vienne

ESPAGNE

S.E. M. Enrique Suárez de Puga y Villegas, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONU, Vienne

M. Emilio-Manuel Lopez-Menchero y Ordoñez, Conseiller industriel, Mission permanente de l'Espagne auprès de l'ONU, Vienne

GRECE

S.E. M. George Cladakis, Ambassadeur de Grèce, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'ONU, Vienne

M. Eleftherios Douvos, Deuxième Secrétaire, Représentant permanent suppléant de la Grèce auprès de l'ONU, ambassade de Grèce, Vienne

M. George Tzotzos, Conseiller scientifique, Ministre de la recherche et de la technologie

INDE

M. Srinivasan Varadarajan, Secrétaire, Ministère indien de la science et de la technologie

S.E. M. S.K. Singh, Ambassadeur d'Inde en Autriche, Représentant permanent de l'Inde auprès des organismes des Nations Unies, Vienne

M. Ramachandran, Conseiller, Ministère indien de la science et de la technologie

M. Dilip Lahiri, Directeur, Ministère indien des affaires étrangères

M. D.K. Jain, Premier Secrétaire, Représentant permanent suppléant de l'Inde auprès de l'ONU, Vienne

INDONESIE

S.E. Mme Artati Sudirdjo, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la République d'Indonésie auprès des Nations Unies, Vienne

M. Is Imaedi, Conseiller, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès des Nations Unies, Vienne

M. Enny Soeprapto, Conseiller, Mission permanente de la République d'Indonésie, Vienne

IRAQ

S.E. M. Hisham Ibrahim Al-Shawi, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'ONU, Vienne

ITALIE

S.E. M. Luigi Granelli, Ministre de la recherche scientifique

M. Lorenzo Cortese de Bosis, Ministre plénipotentiaire, Directeur général des relations culturelles, Ministère des affaires étrangères

M. Carlo Calia, Conseiller, Département de la coopération pour le développement, Ministère des affaires étrangères

M. Lorenzo Mott, Conseiller, Directeur de la coopération scientifique, Ministère des affaires étrangères

M. Guglielmo Castro, Conseiller scientifique, Ministère des affaires étrangères

M. Italo Rocca, Secrétaire général du Ministère de la recherche scientifique

M. Paolo Budinich, Directeur adjoint, Centre international de physique théorique, Trieste

M. Domenico Romeo, Conseiller auprès de la société "Area Research"

M. Manfredo Incisa di Camerana, Premier Conseiller, Ambassade d'Italie, Vienne

M. Michelangelo Pipan, Deuxième Secrétaire, Ambassade d'Italie, Vienne

MAURITANIE

S.E. M. Nalla Oumar Kane, Ambassadeur de Mauritanie, Bonn, République fédérale d'Allemagne

MEXIQUE

S.E. M. Roberto de Rosenzweig-Díaz, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU, Vienne

M. Leandro Arellano-Resendiz, Secrétaire, Représentant permanent suppléant du Mexique auprès de l'ONU, Vienne

M. Virgilio S. Blanco, Conseiller agricole, FAO, Rome

NIGERIA

M. Olu Ogunye, Directeur, Département de la médecine et des sciences naturelles, Ministère fédéral de l'éducation, de la science et de la technologie, Lagos

M. S.A. Owoeye, Conseiller, Mission permanente du Nigéria auprès de l'ONU, Vienne

M. A.S. Ojerinola, Premier Secrétaire, Mission permanente du Nigéria auprès de l'ONU, Vienne

PAKISTAN

S.E. M. Syed Ahmad Pasha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'ONU, Vienne

M. Sheikh Riasuddin, Expert scientifique hors classe, Institut de recherches nucléaires appliquées à l'agriculture et à la biologie, Faisalabad

PÉROU

M. Luis Felipe Galvez, Ministre-conseiller, Mission permanente du Pérou auprès de l'ONU, Vienne

M. Enrique Belaúnde Vargas, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Pérou auprès de l'ONU, Vienne

SOUDAN

M. Mahmoud Yahya Abd El Galil, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Soudan auprès des organismes des Nations Unies, Genève

THAÏLANDE

M. Pornchai Matangkasombut, Professeur, Directeur du programme de biotechnologie, Faculté des sciences, Université de Mahidol, Bangkok

M. Songkram Thamagasorn, Attaché industriel, Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'ONU, Vienne

Mme Sirilak Srisukho, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'ONU, Vienne

M. Nat Chulkaratana, Deuxième Secrétaire (Industrie), Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'ONU, Vienne

TRINITÉ-ET-TOBAGO

M. Harold H. Robertson, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Trinité-et-Tobago, Genève

TUNISIE

M. Mohamed Hédi Ben Redjeb, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Tunisie auprès de l'ONU, Vienne

VENEZUELA

S.E. M. Adolfo Raúl Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela en Autriche, Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vienne

Mme Delma Miralles, Premier Secrétaire et Conseiller du Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vienne

YOUgoslavIE

M. Miljenko Zrelec, Directeur de l'Administration fédérale pour la coopération internationale scientifique, culturelle, éducative et technique, Belgrade

M. Stanko Nick, Conseiller, Représentant permanent suppléant de la Yougoslavie auprès des organisations internationales, Vienne.

M. Vladimir Glišin, Professeur d'embryologie moléculaire, Université de Belgrade

ZAIRE

S.E. M. Bintou'a-Tshiabcla, Ambassadeur, Représentant permanent du Zaïre auprès de l'ONU, Vienne

M. Mutombo Tshitambwe, Premier Conseiller, Mission permanente du Zaïre auprès de l'ONU, Vienne

OBSERVATEURS

ARABIE SAOUDITE

M. Abdullah Al-Sheikh, Troisième Secrétaire, Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'ONU, Vienne

AUTRICHE

M. Harald Miltner, Conseiller du Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vienne

POLOGNE

M. Piotr Weglenski, Professeur, Chef du département de Biologie, Université de Varsovie

URSS

M. V.B. Tsyulev, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'URSS auprès des organisations internationales, Vienne

URUGUAY

S.E. M. Hector Di Biase, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'ONU, Vienne

SECRETARIAT DE L'ONU DI

M. Abd-El Rahman Khane
Directeur exécutif

M. Gangadhar S. Gouri
Directeur
Division des études industrielles

M. Krishnaswamy Venkataraman
Conseiller technique spécial
Programme de technologie de l'ONU DI

M. Wafa Kamel
Spécialiste du développement industriel (hors classe)
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. Rolf Kloepzig
Spécialiste du développement industriel (hors classe)
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. Raymond Zilinskas
Spécialiste du développement industriel
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. José Costa-Lafarga
Spécialiste du développement industriel (adjoint de 1ère classe)
Service de la mise au point et du transfert des techniques

Mae Eileen Reilly
Editrice adjointe de 2ème classe
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. Robert Cox
Fonctionnaire de l'information

Mae Monika Riedmann in Wachermayr
Fonctionnaire des conférences
Service des conférences

Mae Heidi Neureiter
Assistante
Service des conférences

Mae Edith Kathan
Secrétaire bilingue
Service de la mise au point et du transfert des techniques

Mae Maria Machege
Secrétaire
Division des études industrielles

ANNEXE IV

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par le Directeur exécutif
2. Election du Bureau
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour provisoire
5. Mise en oeuvre des résolutions de Madrid, en particulier concernant la décision à prendre quant au lieu d'implantation du centre
6. Questions relatives à la création de centres et réseaux affiliés
7. Programme de travail du Comité préparatoire
8. Questions financières concernant :
 - a) Les travaux liés à la prise d'une décision quant au lieu d'implantation du Centre
 - b) Le programme de travail ultérieur du Comité préparatoire
9. Autres questions

ANNEXE V

LISTE DES DOCUMENTS

		<u>Langues</u>
ICGEB/Prep.Comm./1/1	Ordre du jour provisoire	A E F
ICGEB/Prep.Comm./3/1	Note du secrétariat de l'ONUDI	A
CRP.1/Rev.1 de la première session du Comité préparatoire (22-24 novembre 1984) :		
	Préliminary Estimate of Expenses Related to the Work of the Preparatory Committee for the ICGEB (Estimation préliminaire des dépenses liées aux travaux du Comité prépa- ratoire sur le CIGEB)	A
ID/WG.421/2	Rapport du Comité préparatoire à la réunion plénière	A E F

